

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/soutien-Michel-Leclerc>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Le Réseau "Sortir du nucléaire" soutient Michel Leclerc face au déni de l'industrie nucléaire**

25 septembre 2013

Le Réseau "Sortir du nucléaire" soutient Michel Leclerc face au déni de l'industrie nucléaire

Aujourd'hui a lieu un procès crucial pour les travailleurs du nucléaire. En 2012, Michel Leclerc, ancien travailleur de l'usine nucléaire Comurhex Malvési (Aude) gérée par Areva, était parvenu au terme d'un long combat à faire reconnaître la responsabilité de son employeur dans la leucémie qu'il avait développée. Alors qu'a lieu aujourd'hui l'audience en appel, le Réseau "Sortir du nucléaire" réaffirme son soutien à Michel Leclerc et espère que ce procès permettra que la lumière soit faite sur les maladies développées par les travailleurs de l'industrie nucléaire.

Un long combat pour la vérité

L'usine Comurhex de Malvési, aux portes de Narbonne, est la porte d'entrée de l'uranium en France. C'est dans cette installation que, de 1980 à 1984, Michel Leclerc a travaillé comme mécanicien pour la Serco, une société sous-traitante. En 1983, il commence à ressentir une extrême fatigue. Ce n'est qu'en 1994 qu'il découvre que cette maladie est liée aux matières radioactives présentes sur le site : des analyses de sang réalisées en 1983, qui lui avaient été cachées, révélaient un taux d'uranium jusqu'à dix fois supérieur à la norme !

En 1999, le tribunal des affaires de la Sécurité sociale reconnaît sa maladie professionnelle et la faute grave de la Comurhex. L'affaire ayant été renvoyée devant le TGI de Narbonne (l'entreprise sous-traitante ayant fait faillite), celui-ci déclare en juin 2012 que la Comurhex est entièrement responsable de la leucémie chronique de Michel Leclerc. Cependant, l'usine refuse de voir une corrélation entre cette maladie et les activités exercées sur le site et a fait appel de cette décision. L'audience a lieu aujourd'hui à la Cour d'Appel de Montpellier.

Pour un cas de leucémie reconnu comme maladie professionnelle, combien sont restés dans l'ombre à la Comurhex Malvési ? Rappelons qu'un quart de l'uranium utilisé dans le monde transite par cette usine. Des boues chargées de produits toxiques, d'uranium et même de plutonium y décantent à l'air libre et l'inventaire des matières radioactives présentes sur le site n'a jamais été publié [1]. Combien

de travailleurs, à l'instar de Michel Leclerc, n'ont jamais reçu d'informations sur la dangerosité des matières qu'ils manipulaient ?

Industrie nucléaire, l'hécatombe silencieuse

Le Réseau "Sortir du nucléaire" espère que la responsabilité d'Areva sera confirmée, afin que les maladies dont souffrent les travailleurs du nucléaire puissent être enfin reconnues et les industries qui mettent leurs vies en danger condamnées comme il se doit.

Il a d'ailleurs fallu attendre le 27 août 2012 pour que soit reconnue la faute inexcusable d'EDF suite au décès à 53 ans par cancer d'un agent de la centrale nucléaire de Dampierre en Burly. L'exposition aux rayonnements a enfin été considérée comme pouvant mener à un décès même en l'absence de dépassement des seuils réglementaires [2]. Il faut espérer que soient enfin reconnus les problèmes sanitaires subis par les salariés concernés par le travail sous radiations et particulièrement les 35 000 sous-traitants qui supportent 80% des doses de radioactivité sans bénéficier d'un suivi médical digne de ce nom [3].

L'industrie nucléaire n'a pas besoin d'accident pour nuire. Même en fonctionnement « régulier », elle empoisonne à petit feu ses employés. Pour le bien de tous et pour la santé des travailleurs, il est urgent d'en finir avec cette industrie mortifère !

Contact presse :

François Mativet - 06 03 92 20 13

Notes

[1] Plusieurs actions ont d'ailleurs eu lieu récemment pour dénoncer les risques liés à cette usine : <https://www.sortirdunucleaire.org/blocage-camion-uranium>

[2] Voir ici le jugement rendu :

<https://www.asso-henri-pezerat.org/wp-content/uploads/2013/09/Jugement-TASS-Orleans-du-27-aout-2013-avec-adresses.pdf> Rappelons que ces seuils ne constituent pas une norme sanitaire mais juste le résultat d'un calcul coût-avantage pour l'industrie nucléaire !

[3] Ce déni des impacts sanitaires n'existe pas qu'en France : au Japon, sur 500 000 personnes ayant travaillé dans le nucléaire, seuls 10 ont disposé d'une reconnaissance d'accident du travail ! <https://www.rue89.com/rue89-planete/2012/01/15/nucleaire-au-japon-letat-est-un-traitre-pour-les-travailleurs-228381>